

LOCATION DE SALLE

Habitants de la commune

Ce document est à transmettre impérativement à l'accueil de la Mairie
au plus tard 8 jours avant la date souhaitée.

Nom - Prénom : Téléphone :

Adresse :

Mail :@.....(obligatoire).

Nature de la Manifestation :

Date et heure de la manifestation :

Location de salle :

Tél. astreinte : **06.43.02.49.01**

Du/...../..... **à**h..... **au**/...../..... **à**h.....

Salle verte (*capacité max. 25 personnes*).

Salle rouge (*capacité max. 10 personnes*).

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES LORS DE LA LOCATION :

La location de la salle comprend la mise à disposition de tables et chaises pour l'évènement, l'installation sera à la charge du demandeur.

La réservation de salle ne sera définitive qu'après la validation du secrétariat de la Mairie par l'envoi d'un mail de confirmation.

Une Attestation Responsabilité Civile sera demandée (doivent figurer : la date, le lieu et l'objet de la manifestation).

L'organisateur s'engage à respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des locaux ci-dessus désignés, et à les rendre en parfait état de propreté, de rangement (cf. plan de rangement affiché) et de fonctionnement, immeubles et meubles.

Entourez votre choix

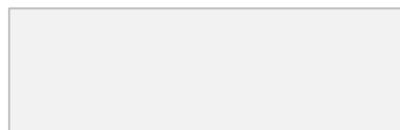
REMISE DES CLÉS le à **9 h** ou **16h**

RESTITUTION DES CLÉS le à **9 h**

A Villeneuve-lès-Bouloc,

le :/...../.....

Signature,



DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE
Arrondissement de Toulouse
MAIRIE
DE
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC



CHARTRE DE RESPONSABILITÉ ET DE BONNE CONDUITE LORS DE L'UTILISATION

Cette chartre a été mise en place afin de responsabiliser les utilisateurs de la salle polyvalente mise à leur disposition.

- Respecter la capacité d'accueil de cette salle.
- Veiller à conserver les portes fermées quand la salle est chauffée.
- Restituer les sanitaires en parfait état de propreté.
- Respecter les puissances admises par les alimentations électriques.
- Empiler les chaises et replier les tables
- Les collations sont tolérées, sous réserve de restituer la salle en parfait état de propreté et rangée.
- Il est interdit de fumer ou dormir à l'intérieur de la salle.

En cas de dommages, la personne ayant réservée, sera **seule responsable** jusqu'à restitution des clés en Mairie.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'utilisation de la salle réservée et je les accepte.

NOM : Prénom :

Villeneuve-lès-Bouloc, le

Signature :